

Décision relative à une demande de changement de composition d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de changement mineur de composition du produit phytopharmaceutique **PROPERTY 180 SC***

de la société **ISK BIOSCIENCES EUROPE S.A.**

enregistrée sous le **n°2016-2429**

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 10 octobre 2017,

La modification de la composition intégrale du produit référencé ci-après **est accordée** en France.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit

Noms du produit	PROPERTY 180 SC PROFINITY
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	ISK BIOSCIENCES EUROPE S.A. Pegasus park, De Kleetlaan 12B - Bus 9, B-1831 Diegem, BELGIQUE
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	180 g/L - pyriofénone
Numéro d'intrant	2140296
Numéro d'AMM	2140180
Fonction	Fongicide
Gamme d'usages	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

22 NOV. 2017



Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)